

Les grands moyens auxquels on a recouru en 1930 et en 1945 sont insignifiants en comparaison des mesures prises depuis. Nous nous souvenons tous du bill concernant la conservation du change. Il y a un instant, j'ai parlé de la multitude d'interdictions, de contingents et de permis qui existent et des pouvoirs spéciaux conférés au ministre que je ne dois pas froisser.

Le premier ministre n'a pas pris part à la discussion sur la mesure concernant les interdictions et la conservation du change, probablement parce qu'il se trouvait trop gêné pour y participer. Il s'est rendu compte, j'imagine, de l'à-propos des paroles du nègre qui disait: "Maître, ces deux choses ne vont pas ensemble."

Je passe maintenant aux remèdes qui, malgré la grande publicité qu'on leur a faite l'automne dernier, ne semblent pas donner de bons résultats. Les importations en janvier et février dernier atteignaient une valeur de 287 millions de dollars. C'est je crois un maximum. Il est intéressant de noter que les biens de production entrent librement. Apparemment, les seuls gens que le programme ait vraiment éprouvés sont les ménagères et ceux qui, comme l'honorable député de Rosedale (M. Jackman) aiment la laitue et d'autres denrées pas plus nuisibles que celle-là. Ces gens ont dû se priver, mais les biens de production entrent au pays. Je le démontrerai plus tard, le ministre a, sans aucun doute, appuyé les programmes si prodigues et peu sages de dépréciation spéciale.

A en croire le ministre, l'automne dernier, nous devions surmonter nos difficultés surtout en accroissant nos exportations, aux Etats-Unis, de produits manufacturés. Je relirai au ministre les paroles enthousiastes qu'il a prononcées à cette époque:

En me fondant sur mon expérience, j'estime que si nous adoptons comme programme national d'accroître nos exportations aux Etats-Unis nous pourrions, dans quelques mois, rétablir notre équilibre commercial, non pas à un degré restreint, mais à un haut degré.

Je ne reviendrai pas sur la question de mois comme en décembre dernier. Je ne saurais dire au juste quelle explication le ministre a donnée. De toute façon, le délai qu'il a prévu ne dépassait pas quelques mois. Les hommes pratiques deviennent quelquefois des visionnaires. Il semble, néanmoins, que tout ce que le ministre a dit jusqu'ici n'était qu'illusions. Car autant que j'aie pu m'en assurer de sources compétentes, l'augmentation de nos exportations aux Etats-Unis de produits manufacturés a été très faible.

Dans la dernière livraison de la revue *Maclean's*, un représentant bien renseigné de [M. Macdonnell (Muskoka-Ontario).]

cette publication à Ottawa affirmait que la situation, en ce qui a trait à notre réserve de devises américaines, ne s'était pas améliorée, ou du moins très peu, depuis décembre dernier, alors qu'elle était plutôt défavorable. En d'autres termes, j'estime que le programme a été un fiasco jusqu'ici. N'oublions pas que nous avons dû, par surcroît, emprunter 80 millions de la Banque des importations et des exportations. Sauf erreur, c'est le premier emprunt que nous ayons jamais sollicité d'un organisme du gouvernement américain.

J'aborde un instant le projet de loi de l'accise. C'est en quelque sorte le frère siamois du projet de loi sur la conservation du change. C'est le bill qu'on a mis en vigueur à la radio en novembre dernier. Nous avons toujours éprouvé de la difficulté à en comprendre l'objet. Il frappait d'une taxe les produits canadiens contenant des pièces de provenance américaine et atteignait les fabricants canadiens de produits auxquels on fermait l'entrée aux Etats-Unis. Le bill m'a toujours rappelé le caméléon. Il était tantôt d'une couleur tantôt d'une autre. J'ai cru d'abord qu'il tendait à conserver les devises américaines. Le ministre nous a alors avoué bien simplement qu'on n'en saurait jamais les résultats à cet égard, parce qu'il faudrait se fonder sur la situation d'ensemble. Il y avait aussi la disposition défavorable aux fabricants canadiens, laquelle semblait capitale. Après avoir tenté en vain d'obtenir des éclaircissements du ministre sur ces deux questions, nous avons découvert que, en dépit de certaines dénégations, la mesure avait un caractère taxateur. En réalité, on trouve une très bonne description du projet de loi dans les paroles suivantes de mon collègue, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Smith) qui est en train de gagner les élections complémentaires en Colombie-Britannique:

On nous demande, disait-il, d'approuver une mesure enfantée dans le brouillard et cultivée dans une éprouvette... mais au sujet de laquelle les médecins, chimistes et autres ne savent même pas ce qu'il ont mis en premier lieu dans l'éprouvette. On nous demande cependant d'approuver une mesure dans de telles circonstances.

Les partisans du Gouvernement ne semblaient pas goûter la mesure plus que nous, mais ils ont tué leurs objections et ont voté en faveur du bill.

Bien entendu, nous sommes tous au courant de la raison de ce branle-bas. Je vous l'exposerai en quelques instants, mais cette affaire remonte au mois de juillet 1946. On avait réussi, à cette époque, à libérer un peu le commerce de ses entraves et nous nous tirions bien d'affaires. Il y avait même tout lieu de croire que nous aurions continué d'améliorer